

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1305

Programmation 2015 au titre du Contrat de ville Lyon 2015-2020 (convention locale) –
Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine
et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de
cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du Conseil local
de sécurité et de prévention de la délinquance - Autorisation de signature d'un marché de
services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 3 – 6° du
Titre I du Code des Marchés Publics

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT
MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme
CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU,
Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID,
Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de
BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI,
M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M.
COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-
LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme
PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M.
BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY,
M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE),
Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-
GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015-1319 - PROGRAMMATION 2015 AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE LYON 2015-2020 (CONVENTION LOCALE) – DEMANDE DE COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES DE MAITRISE D’ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE ET DES ACTIONS SOUS MAITRISE D’OUVRAGE DE LA VILLE DE LYON - DEMANDE DE COFINANCEMENT DES POSTES AU TITRE DE LA MISSION DE COOPERATION CULTURELLE ET DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN MARCHÉ DE SERVICES D’ETUDES, DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT, EN APPLICATION DE L’ARTICLE 3 – 6° DU TITRE I DU CODE DES MARCHES PUBLICS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dispositif de maîtrise d’œuvre et sociale du Contrat de ville

En complément de la programmation 2015 issue des appels à projets thématiques, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 1^{er} juin 2015, le présent projet de délibération a pour objet de fixer les modalités de financement du dispositif territorial de maîtrise d’œuvre urbaine et sociale du contrat de ville pour l’année 2015.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d’œuvre urbaine et sociale constituées de directeurs ou chefs de projet, de chargés de mission territoriaux et de chargés de communication et de concertation. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du Contrat de ville de Lyon. La plupart des postes sont cofinancés et co-mandatés par la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, l’État, l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

C’est pourquoi, je vous propose de solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon, de l’État et de l’ANRU pour les postes figurant aux tableaux ci-après :

1. Plan de financement des postes sous maîtrise d’ouvrage de la Métropole de Lyon :

Sites	Coûts de postes prévisionnels 2015	Participations financières			
		Métropole	État	ANRU	Commune
Lyon 1 ^{er} / 3 ^e / 7 ^e Directeur de mission Quartiers Anciens	82 500	41 250			41 250
Lyon 8 ^e Directeur Adjoint Entrée Est	63 000	25 877		11 246	25 877
Lyon 9 ^e Directeur Adjoint GPV	64 500	27 590		9 320	27 590
Lyon 9 ^e Directeur GPV	73 000	31 226		10 549	31 226
Totaux	283 000	125 943		31 114	125 943

2. Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon :

POSTES					ACSE / État	ANRU		Métropole		VDL	
Territoire	Fonction	N° de poste	PN	Coût prévisionnel	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1 ^{er}	Chargé de Mission Territorial	8853V03	NP	53 000 €	0 €	0%	0 €	50%	26 500 €	50%	26 500 €
1 ^{er}	Chargé de Mission Territorial	8595V00	JLT	60 500 €	16 200 €	0%	0 €		22 150 €		22 150 €
1 ^{er}	Chargé de Mission Territorial	8852V02	INT	54 000 €	0 €	0%	0 €		19 000 €		35 000 €
3 ^e	Chargé de Mission Territorial	8854V01	MN	42 000 €	12 000 €	0%	0 €		15 000 €		15 000 €
5 ^e	Chargé de mission DSL	10905V00	DG	42 800 €	0 €	0%	0 €	33.33%	14 266 €	66.66%	28 534 €
7 ^e	Chef de projet Territorial	7374V01	SB	63 000 €	18 000 €	0%	0 €		22 500 €		22 500 €
7 ^e	Chargé de Communication	9183V00	IA	53 000 €	0 €	0%	0 €	50%	26 500 €	50%	26 500 €
8 ^e	Chargé de Mission Territorial	8855V00	MP	48 000 €	0 €	0%	0 €	50%	24 000 €	50%	24 000 €
8 ^e	Chargé de Mission Territorial	7369V01	ST/ EC*	37 500 €	0 €	0%	0 €	50%	18 750 €	50%	18 750 €
8 ^e	Chargé de Mission Territorial	7373V01	HG	54 000 €	15 000 €	0%	0 €		19 500 €		19 500 €
8 ^e	Chargé de Mission Territorial	10364V0	RP	62 000 €	11 000 €	0%	0 €		25 500 €		25 500 €
8 ^e	Chargé de Communication	9488V00	PC	51 000 €	11 000 €	0%	0 €		20 000 €		20 000 €
9 ^e	Chargé de Mission Économique	9490V00	HN	46 500 €	0 €	0%	0 €		23 250 €		23 250 €
9 ^e	Chargé de Mission Territorial	7371V00	LV	43 000 €	0 €	0%	0 €	50%	21 500 €	50%	21 500 €
9 ^e	Chargé de Mission Territorial	8594V00	AS	50 000 €	0 €	11%	5 500 €	44,5%	22 250 €	44,5%	22 250 €
9 ^e	Chargé de Mission Territorial	8857V02	MCT	55 000 €	0 €	11%	6 050 €	44,5%	24 475 €	44,5%	24 475 €
9 ^e	Responsable de Communication	9613V01	MCF	52 000 €	0 €	11%	5 720 €	44,5%	23 140 €	44,5%	23 140 €
9 ^e	Chargé de Communication	9487V00	LCM / EC*	28 000 €	0 €	11%	3 080 €	44,5%	12 460 €	44,5%	12 460 €
TOTAL				895 300 €	83 200 €		20 350 €		380 741 €		411 009 €

* EC : En cours de recrutement

Dans le même cadre, je vous propose de m'autoriser à solliciter auprès nos partenaires institutionnels, les participations prévues pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, figurant au tableau récapitulatif ci-après :

Arrdt	Action	Coût prévisionnel	Ville de Lyon	Métropole de Lyon	État (ACSE)
8°	Concertation et communication 8° Entrée Est	40 000 €	20 000 €	20 000 €	
9°	Fonds de petits travaux Duchère – Espaces Verts	45 000 €	22 500 €	22 500 €	
9°	Formation action des animateurs de la Duchère	8000 €			8000 €
Tout Lyon	Enquêtes écoute habitants	68 000 €	38 000 €	15 000 €	15 000 €
Tout Lyon	Fonds d'initiatives locales	25 000 €	15 000 €		10 000 €
Tout Lyon	Fonds associatif local	31 500 €	14 000 €		17 500 €
Tout Lyon	Évaluation en continu de la convention locale	49 000 €	34 000 €	15 000 €	
Tout Lyon	Communication contrat de ville	30 000 €	15 000 €	15 000 €	
Tout Lyon	Accompagnement des conseils citoyens	20 000 €			20 000 €
	TOTAL	316 500 €	158 500 €	87 500 €	70 500 €

Marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 3 – 6° du Titre I du Code des Marchés Publics

Depuis 2001, la Ville de Lyon s'est dotée d'outils d'enquêtes auprès de la population afin d'adapter au mieux l'action publique aux besoins spécifiques de ces territoires, en particulier dans le cadre de la politique de la ville. Elle a poursuivi cette démarche par l'usage d'outils collaboratifs d'analyse de données sous forme de cartographies interactives librement redistribuables, publiques, facilitant le travail partenarial et les logiques de concertation. Outils d'évaluation, de pilotage et de dialogue, ces enquêtes ont largement contribué à la qualité de la contractualisation avec les partenaires de la Ville de Lyon que ce soit dans le cadre du contrat de ville ou d'autres partenariats.

Les analyses partagées ainsi conduites sur les quartiers anciens de Lyon ont mis en exergue une dissonance forte entre les outils d'observation et la réalité constatée, tant par les acteurs associatifs ou publics de ces territoires, que par les habitants et par les autres usagers, nombreux de ces territoires.

De nombreuses villes dans le monde sont sujettes à d'importantes transformations urbaines, impactant le profil économique et social de leurs quartiers. Ce phénomène de mutation urbaine, très présent et spécifique dans les quartiers anciens des villes, contribue largement à ces transformations en modifiant la composition sociale des quartiers avec l'arrivée d'une population de niveau économique plus élevé. Ce phénomène désigné sous le terme de « gentrification » suscite de nombreux questionnements dans les villes.

A Lyon, certains des quartiers anciens (tels que les Pentès de la Croix-Rousse ou la Guillotière) sont caractérisés par d'importantes inégalités territoriales, où la forte mixité sociale peut occasionner des tensions sociales. Or, il est aujourd'hui difficile pour la Ville de Lyon de rendre compte véritablement de la situation de ces quartiers anciens, de savoir si l'on parle réellement de « gentrification », classification qui ne soutient pas une compréhension objectivée des phénomènes en cours.

Il semble donc intéressant de mener une étude fine sur les mutations socio-spatiales dans les quartiers anciens de Lyon. L'enjeu est alors double : permettre d'une part, de rester attentif aux problématiques présentes dans ces territoires fragiles, dont les plus fragiles (récemment sortis de la politique de la ville) mais également plus largement dans leur ensemble (ex. Verdun-Suchet, bas 5^e...) et d'autre part, de disposer d'éléments de compréhension des transformations à l'œuvre, sources d'inégalités et de tensions sociales.

Nous constatons donc sur les quartiers anciens de Lyon de très fortes limites aux outils d'observation de la Ville de Lyon, occultant la complexité des phénomènes à l'œuvre (exemple : tensions sociales du fait de la coexistence sur des territoires très denses de population très peu qualifiées avec des populations, plus récentes, très qualifiées, notamment chez les jeunes). Et plus généralement, une distance croissante entre ce que les outils d'observation montrent et ce que font remonter les acteurs de terrain, dont les professionnels Ville de Lyon.

Il est proposé la signature par la Ville de Lyon d'un marché portant sur l'achat de services effectués dans le cadre d'un programme pluriannuel de recherche-développement avec le bureau d'études OSL (Observatoire Social de Lyon) sis 33 cours Suchet à Lyon 2^e, en application de l'article 3-6^o du Titre I du Code des Marchés Publics.

Pour tenir compte au mieux des besoins exprimés par la Ville de Lyon, le bureau d'études OSL a proposé, sous forme d'un projet de recherche associant le Laboratoire Espace, les modalités d'un travail sur l'objectivation des mutations à l'œuvre, par l'articulation des échelles d'observation, l'évolution des indicateurs et une approche d'enquête sociologique ; l'ensemble respectant la vocation du dispositif d'observation développé par la Ville de Lyon, en priorité, l'équipement de l'ensemble des acteurs, usagers et décideurs en vue de soutenir la décision et l'action, et la recherche continue des conditions de compréhension, de partage et d'appropriation de ces outils. La Ville de Lyon s'engage dans ce cadre à verser au bureau d'études OSL une somme forfaitaire annuelle de 14 000 euros hors taxe.

Au titre du volet culture du Contrat de ville

En complément de la programmation au titre du volet culturel du contrat de ville 2015-2020 de Lyon, soumise à l'approbation du Conseil municipal lors de sa séance du 1^{er} juin, le présent projet de délibération a pour objet de fixer les modalités de financement de la Charte de coopération culturelle signée en 2004 entre l'État, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et les établissements culturels lyonnais.

Pour mettre en œuvre la charte de coopération culturelle, ainsi que pour accompagner les actions initiées dans ce cadre et dans celui des projets de quartier inscrits au contrat de ville de Lyon, une mission d'ingénierie et d'accompagnement des projets culturels conduits au titre de la politique de la ville a été créée courant 2005 au sein des services municipaux.

Cette mission est constituée d'un poste de chef de projet, de deux postes de chargés de mission et d'un poste de secrétariat. Elle est plus particulièrement chargée d'accompagner la mise en œuvre des volets culturels des schémas territoriaux de développement, ainsi que de définir et mettre en œuvre les axes de travail de la charte de coopération culturelle à l'échelle de la Ville de Lyon : mémoires et identités, émergences culturelles, technologies de l'information et de la communication, culture et insertion.

Cette mission de coopération culturelle est co-mandatée et cofinancée par l'État, la Métropole et la Ville de Lyon.

Au titre de 2015, l'État et la Métropole sont susceptibles d'apporter chacun un financement de 15 000 €, je vous demande donc de m'autoriser à solliciter cette participation.

Au titre du Conseil Local de Sécurité

En complément de son soutien aux actions des associations s'inscrivant dans les objectifs du Conseil Local de Sécurité, soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de sa séance du 1^{er} juin, la Ville de Lyon a recruté des agents dont la mission est entièrement dévolue à la mise en application des orientations définies par le CLSPD.

L'État participe au financement de ces postes sous forme de subventions versées à la Ville de Lyon. Pour 2015, la contribution de l'État est sollicitée à hauteur de 72 111 euros par le FIPD pour le financement des trois postes d'intervenants sociaux dans les commissariats, pour l'accueil et l'orientation des victimes et des auteurs d'infractions pénales.

En outre, par délibération du Conseil municipal n° 2012/4432 du 14 mai 2012, a été approuvé le dispositif des « chantiers permanents d'insertion » (CPI) organisé à titre expérimental dans le quartier de Mermoz, dans le cadre de l'avenant au renouvellement 2011-2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Par délibération du Conseil municipal n° 2012/5059 du 17 décembre 2012, a été approuvé le règlement intérieur et le modèle de convention de stage du dispositif.

Les chantiers permanents d'insertion permettent une mise en situation de travail et un accompagnement social, des jeunes de 16 à 25 ans, qui cumulent des problématiques économiques, familiales, de santé et de délinquance et pour lesquels les dispositifs existants sont inadaptés.

L'État participe au financement sous forme d'une subvention versée à la Ville à hauteur de 25 000 euros pour l'année 2015, au titre du FIPD.

Vu le Contrat de ville 2015-2020 ;

Vu les délibérations des 14 mai 2012, 17 décembre 2012 et 1^{er} juin 2015 ;

Vu le marché de services d'études, de recherches et de développement ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1. La programmation 2015 au titre du Contrat de ville 2015-2020 de Lyon (convention locale) relative à la demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lyon est approuvée.

2. La programmation 2015 relative au financement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est approuvée.

3. Une subvention de 125 943 euros est allouée à la Métropole de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des postes des salariés de la Métropole.

4. M. le Maire est autorisé à solliciter les participations financières auprès :

- de la Métropole de Lyon, de l'État (Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances - ACSE) et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour les postes salariés de la Ville de Lyon, pour un montant global de 895 300 euros, à raison de 380 741 euros pour la Métropole, 83 200 euros pour l'État (ACSE) et 20 350 euros pour l'ANRU.

- de la Métropole de Lyon, de l'État (ACSE), pour les 7 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon pour un montant global de 316 500 euros, à raison de 87 500 euros pour la Métropole, 70 500 euros pour l'État (ACSE).

- de l'État et de la Métropole les participations prévues pour la mise en œuvre de la Charte de coopération culturelle.

- de l'État (FIPD) les participations prévues pour la mise en œuvre du contrat local de sécurité.

5. Les conventions financières susvisées sont approuvées.

6. Le marché susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le bureau d'études OSL (Observatoire Social de Lyon) sis 33 cours Suchet à Lyon 2^e, portant sur l'achat de services d'études effectués dans le cadre d'un programme pluriannuel de recherche-développement, pour une durée de 4 ans et un montant forfaitaire de 14 000 euros hors taxe, en application de l'article 3-6° du Titre I du Code des Marchés Publics, est approuvé.

7. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

8. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice, comme suit :

- lignes de crédit 42246 et 42254 - nature 74718 – fonction 520 ;
- lignes de crédit 42248 et 42255 - nature 7472 – fonction 520 ;
- lignes de crédit 52102, 52103 et 52104 - nature 74751 – fonction 520 ;
- ligne de crédit 42257 - nature 7478 – fonction 520.

9. La dépense en 2015 résultant du marché de services d'études dans le cadre du programme pluriannuel de recherche-développement avec l'OSL (Observatoire Social de Lyon) sera imputée sur la ligne de crédit 41692 – nature 6228 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU